

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2023-153		
<b>Commission territoriale Est du 7/11/2023</b> Présidence : Michèle Trémolières	<b>Objet :</b> Plan de gestion de la réserve naturelle régionale de la Tourbière des Charmes	<b>Vote en conseil plénier :</b> Favorable

### Contexte

Protégé depuis la fin des années 1980 par des naturalistes locaux, la commune de Thiéfosse et le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine), le site de la Tourbière des Charmes a été classé en Réserve Naturelle Régionale (RNR) par la Région Grand Est le 28 mars 2008 pour une durée de 12 ans, renouvelée par tacite reconduction en 2020. La gestion du site est confiée au CEN Lorraine depuis son classement. D'une superficie de 68,01 hectares, la RNR s'étend sur les communes de Thiéfosse et de Rupt-sur-Moselle (88), sur des propriétés de la commune de Thiéfosse et du CEN Lorraine. Une procédure de renouvellement de classement sera menée en 2024 par la Région Grand Est, avec le gestionnaire, pour actualiser la réglementation et proposer un accroissement de la durée de classement.

A noter que le site est inscrit au réseau Natura 2000 puisqu'il appartient à la ZSC du Massif de Longegoutte et à la ZPS du Massif Vosgien.

La Tourbière des Charmes est située entre 865 et 875 m d'altitude sur un plateau en situation d'interfluve entre les bassins versants de la Moselle et de la Moselotte, essentiellement formés de grès imperméable. Elle occupe la partie centrale du massif de Longegoutte. Sur ce plateau de grès et de granite à la topographie modérée, les sols minces ont de faibles réserves hydrominérales. Ces facteurs contraignants ont sélectionné des communautés acidiphiles à fort contraste d'alimentation en eau. La RNR comprend notamment un des plus importants complexes tourbeux du massif vosgien (40 ha), mais aussi des landes sèches sur grès, ainsi que des Sapinières-Pessières non exploitées depuis plus de 60 ans. L'exploitation ancienne des gisements tourbeux a entraîné une dégradation importante du système, quoique l'on constate le maintien d'une certaine biodiversité.

Le patrimoine faunistique et floristique est très spécialisé et comprend notamment :

- des plantes inféodées aux tourbières acides à sphaignes : l'Andromède, le Rossolis à feuille ronde, le Rossolis intermédiaire ou encore la Scheuchzérie des marais ;
- des Odonates inféodés aux eaux stagnantes et acides : l'Aesche subarctique, l'Aesche des joncs, la Leucorrhine douteuse ou encore la Cordulie arctique ;
- la seule station de Fourmi noire des tourbières du massif des Vosges ;
- une des dernières sous-populations de Grand Tétras du massif vosgien.

Le document soumis à l'avis du CSRPN est le deuxième plan de gestion de la réserve naturelle. Le premier a fait l'objet d'une évaluation qui figure dans le présent document. Cette évaluation a conduit le gestionnaire à reformuler les enjeux et les objectifs à long terme qui avaient été

précédemment définis. Les évolutions des espèces phares du site (baisse des populations de Grand Tétràs à l'échelle du Massif) et les pressions de plus en plus fortes exercées par le changement climatique (sécheresse estivale prononcée, stress hydrique, situation sanitaire des peuplements de conifères...) justifient ces changements.

Considérant l'évaluation du précédent plan de gestion et les enjeux, les objectifs à long terme proposés sont les suivants :

1. Maintenir les habitats nécessaires à l'accueil d'une sous-population reproductrice de Grand Tétràs.
2. Maintenir les services écosystémiques de stockage de carbone et de rétention d'eau des zones humides et des forêts du plateau des Charmes.
3. Mettre en évidence l'évolution, ou non, des milieux et des espèces à travers le spectre du changement climatique.
4. Pérenniser l'action de la Réserve localement et régionalement.

### **Questions au CSRPN**

Il est demandé l'avis du CSRPN sur le plan de gestion 2022-2032 de la RNR de la Tourbière des Charmes.

### **Supports de réflexion**

- Plan de gestion de la RNR de la Tourbière des Charmes 2022-2032, Thibault HINGRAY (CEN Lorraine), 2023, 127 pages + annexes.
- Présentation en séance de Thibault HINGRAY, conservateur de la RNR de la Tourbière des Charmes, CEN Lorraine.
- Analyse des rapporteurs, membres du CSRPN.

### **Analyse**

Le document est clair, bien illustré d'exemples et de retours d'expérience de terrain qui démontrent la bonne connaissance du fonctionnement du site. De plus, une bonne évaluation du plan de gestion (PG) précédent 2012/2018 a été réalisée (taux de réalisation des opérations évalué à 76,3%). Le CSRPN souligne ici la bonne cohérence générale entre le bilan du précédent PG et le nouveau. Ce dernier **identifie parfaitement les enjeux en termes de préservation/conservation** des habitats et des espèces, dans un contexte climatique qui induit de profonds changements depuis environ une décennie.

**Sur la connaissance du site : un bon état des lieux des habitats et des espèces est fourni par le gestionnaire**, état des lieux utile et nécessaire pour suivre et évaluer les évolutions à venir (notamment évolution des strates herbacées et arbustives (Bouleau et pin sylvestre) sur la tourbière haute et milieux associés). On note d'ailleurs l'apport de nouvelles techniques (Modèle Numérique de Terrain – MNT) qui permettent par exemple d'appréhender plus précisément les perturbations/pressions sur lesquelles il convient d'agir afin de limiter les fluctuations des niveaux d'eau sur la tourbière. **Néanmoins, un certain nombre d'inventaires n'a pas été effectué dans le dernier plan de gestion**, ce qui induit un manque de connaissances possiblement problématique (ainsi les derniers inventaires de chiroptères datent d'il y a 30 ans). **Il faudrait combler ces lacunes dans le nouveau plan de gestion** (notamment pour les lichens, les coléoptères saproxyliques, les champignons, et les chiroptères). Quand bien même il y a un « risque » dérangement pour le tétras, l'importance de l'acquisition des connaissances et l'organisation du travail (ainsi les inventaires mycologiques se font essentiellement en automne, période la moins sensible pour le grand tétras),

justifient largement le fait de réaliser ces inventaires. Il s'agit d'indicateurs des vieilles forêts, plus pertinent que le seul tétras pour évaluer l'état des forêts, ce qui est un enjeu prioritaire pour la RNR.

S'agissant du **loup**, avancer que « la réserve fait partie du territoire utilisé par le loup » (p.58) paraît trop facile et général car il reste très incertain de prédire le territoire utilisé par le loup sur le massif vosgien. Et quand bien même il passerait par le site, la réserve est insignifiante à l'échelle du territoire de cette espèce.

Sur le **changement/dérèglement climatique** : c'est un élément nouveau qui provoque des bouleversements profonds des écosystèmes par rapport au plan de gestion précédent. Les évolutions en termes d'habitats et d'espèces sont directement liées aux changements environnementaux en lien avec le climat, qui sont en cours et qui vont encore s'accroître. Ce paramètre est **parfaitement intégré dans la réflexion et dans les orientations du nouveau plan de gestion**. Ainsi une mesure, essentielle, de restauration écologique qui vise à maintenir la ressource en eau sur la tourbière, est le **bouchage des drains** résultant de l'exploitation de la tourbe. Cette mesure est très importante pour préserver l'ensemble des fonctionnalités. **C'est un point essentiel pour la conservation du site**.

De plus, la modification des régimes de précipitations sur le massif des Vosges, les longues périodes de canicule (stress hydrique, augmentation des températures, diminution des périodes d'enneigement...) observées depuis 2018 (la tourbière est en grande partie alimentée par les précipitations), font de cette RNR **un territoire précieux pour suivre les conséquences du changement climatique sur le massif**. La température (Eau et Air) sur le site devrait faire l'objet d'un suivi régulier avec la bancarisation de séries chronologiques longues, de même pour les populations de passereaux montagnards (ex. Cassenoix moucheté, Merle à plastron, Bec-croisé des sapins, Pipit farlouse, etc.) comme espèces témoins face aux effets du changement climatique.

Sur le projet de restauration : le CSRPN se positionne plutôt pour des interventions en vue de la restauration « totale » de la tourbière dégradée, même si ce choix induit de possibles dérangements et modifications du site. **Nous considérons que 1) l'urgence qu'impose les stress climatiques sur le site, et 2) l'importance des changements qui sont/seront induits par les stress climatiques sans restauration réellement efficace, et donc d'ampleur, impliquent des interventions significatives**. Pour autant, il faudra veiller à limiter au maximum les impacts temporaires, et non désirables à terme, de ces interventions (exemples : cohérence dans l'organisation des interventions, choix des intervenants selon des critères qualitatifs plutôt que quantitatifs, etc.).

Sur la fréquentation/quiétude du site et la gestion au « niveau massif » : on note que les niveaux de fréquentation donnés dans le dernier PG sont relativement peu élevés au regard de la fréquentation générale sur le massif. A noter cependant une augmentation récente, qu'il faudra veiller à « contrôler ». Cet aspect apparaît d'autant plus important que l'ensemble de la RNR s'inscrit dans un périmètre plus large, avec des forêts préservées de l'exploitation depuis plusieurs décennies et qui peuvent également apporter un gage de quiétude pour de nombreuses espèces (chouettes de montagne, gélinotte...). **Il serait intéressant de réfléchir, avec les élus locaux notamment, à inscrire ces forêts dans une aire protégée plus vaste** (extension de la RNR ? ou autre statut ? cf. 10% du territoire national en protection forte d'après la SNAP2030 – OLT4 *Pérenniser l'action de la Réserve localement et régionalement*). A minima, il faudrait **développer une réflexion sur la gestion forestière de la réserve et des espaces forestiers à proximité**, et questionner la cohérence des différents modes de gestion (ex. libre évolution, jardinage, gestion différentielle, etc.).

Sur les milieux forestiers et la « gestion tétras » : **Le nouveau plan de gestion est assez flou sur la gestion sylvicole qui sera pratiquée** (par exemple pour l'OLT 1 00 1-2 *Action GH16, l'OO 2.4 : Maintenir le stock de Carbone des forêts de la réserve, etc.*) et **met en avant le fait que le tétras est le garant de la biodiversité forestière** (ex. p.83), ce qui correspond à l'OLT1 (*Maintenir les habitats nécessaires à l'accueil d'une sous-population reproductrice de Grand Tétrás*). Or, sur le massif vosgien, **le tétras a très probablement connu son âge d'or à une époque où de nombreuses activités humaines extensives en forêt l'ont favorisé**. Faudrait-il donc ainsi justifier

des interventions perpétuelles en forêt pour maintenir cette espèce sous perfusion ? Nous rappelons ici que le plan de renforcement de la population du tétras dans le massif des Vosges a fait l'objet d'avis défavorables du CSRPN Grand-Est et du CNPN. A noter que dans ce projet de renforcement, le site de la RNR ne fait pas partie des sites prioritaires de renforcement, quand bien même la présence de l'espèce était encore observée dernièrement (poules et coqs). Pour les enjeux de la conservation biologique des forêts (mais aussi des zones de tourbières), **l'accent devrait plutôt être mis sur la recherche d'un écosystème naturel fonctionnel où le tétras serait un élément parmi tant d'autres.** Il s'agit de prioriser le développement des forêts à caractère naturel/subnaturel (anciennes et matures) et leur dendro-microhabitats. Nous renvoyons le gestionnaire à l'avis du CSRPN, et n°2023-144 sur *la thématique des vieilles forêts*. Dans ce contexte, le CSRPN demande un affichage différent des OLT en identifiant l'enjeu prioritaire **OLT2 (Maintenir les services écosystémiques de stockage de carbone et de rétention d'eau des zones humides et des forêts du plateau des Charmes) comme l'enjeu principal pour maintenir la RNR en bon état de conservation.** La conservation du grand tétras et de ses habitats de l'OLT1 (*Maintenir les habitats nécessaires à l'accueil d'une sous-population reproductrice de Grand Tétras*) est intimement liée à OLT2. D'ailleurs, OLT1 pourrait tout à fait intégrer OLT3 (*Mettre en évidence l'évolution, ou non, des milieux et des espèces à travers le spectre du changement climatique*), même s'il peut apparaître important de maintenir l'enjeu Grand Tétras comme un objectif à part entière.

#### Avis du CSRPN

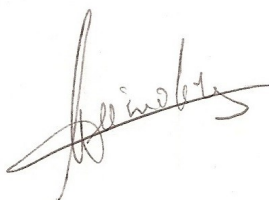
Favorable

#### Recommandations

**Développer une réflexion sur la gestion forestière de la réserve et des espaces forestiers à proximité** en recherchant une synergie entre les statuts RNR et réserve biologique pour une meilleure protection des espaces naturels.

Fait le 9/01/2024

**La présidente de la Commission Territoriale Est**  
**Michèle TREMOLIERES**



**Le président du CSRPN**  
**Jean-François SILVAIN**

